

Mixité sociale, rénovation urbaine et politiques de peuplement : doctrines, bilans et réformes

Jeudi 20 avril 2017 - de 9 h 00 à 16 h 30

Salle de conférence, Udaf, 16 rue Hector Berlioz, Bobigny

Depuis bientôt 25 ans, l'exigence de mixité sociale est au centre des discours politiques et oriente les politiques de l'habitat et de la ville. Justifiant les actions menées dans les quartiers de grands ensembles de logements sociaux construits dans les années 1960-1970, cet objectif a pris différentes formes dont deux très emblématiques :

- l'obligation de construire davantage de logement social dans les villes qui n'en possèdent pas assez, depuis la loi relative à la Solidarité et au renouvellement urbains (Sru) du 13 décembre 2000, renforcée le 18 janvier 2013 (les communes des agglomérations de plus de 50 000 habitants doivent se doter de 25 % de logements sociaux d'ici 2025) ;
- la mise en place le 1^{er} août 2003 d'un programme national de rénovation urbaine qui a concerné environ 594 quartiers et qui a été reconduit jusqu'en 2024 sur plus de 400 nouveaux sites. Il affiche un double objectif prioritaire de mixité sociale et de diversification des quartiers, d'une part, et d'amélioration du cadre de vie des habitants, d'autre part. Au nom de la mixité, l'Anru impose d'élaborer des projets urbains incluant des démolitions de logements sociaux et la construction de logements intermédiaires et en accession à la propriété. Il s'agit de faire évoluer le peuplement des quartiers et de contrer les logiques ségrégatives.

Enfin, depuis les attentats de janvier 2015, les objectifs de mixité sociale ont été réaffirmés avec vigueur. En avril 2015 d'abord, une vingtaine de nouvelles mesures ont été annoncées pour lutter contre ce qui serait « un apartheid territorial, social et ethnique ». Ensuite le projet de loi Égalité et citoyenneté en 2016, dans le prolongement des lois de programmation pour la ville et la cohésion urbaine (dite loi Lamy) et pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (dite loi Alur) de 2014, préconise la mise en place de politiques de peuplement fondées sur des stratégies d'attributions de logements sociaux et le rééquilibrage du parc locatif social définies à l'échelle de l'agglomération.

Pourtant, cette injonction constante des politiques publiques reste d'une part toujours assez floue dans sa définition et d'autre part, controversée dans son application opérationnelle, donnant lieu à des stratégies locales très diverses et parfois opposées. Mixité sociale pour faire quoi ? Quelles populations souhaite-t-on mixer, à quelle échelle ? S'agit-il de travailler à la déconcentration des populations pauvres et des immigrés de certains quartiers ? De faire revenir dans les quartiers les classes moyennes ? À quelles conditions considère-t-on que la mixité sociale est atteinte ? et surtout, quels sens donner à la mixité sociale dans un département comme la Seine-Saint-Denis, un des plus pauvres de la métropole et où les solidarités intercommunales sont encore faiblement développées ? Dix ans après le début de sa mise en œuvre, le bilan du programme de rénovation urbaine comme celui de la loi Sru reste mitigé.

Cette journée d'étude et d'échange permettra de traiter ces questions à la fois dans leurs principes et dans leur opérationnalité, en dressant un bilan de la politique de rénovation urbaine en Seine-Saint-Denis et en explorant les perspectives de transformation portées par les nouveaux dispositifs législatifs relatifs au peuplement et aux attributions.

Programme

9h30 Introduction : la mixité sociale, de quoi parle t-on ?

Christine Lelévrier, sociologue-urbaniste, Lab'Urba, université Paris-Est Créteil

10h30 Bilan et enseignement du programme de rénovation urbaine en Seine-Saint-Denis : quels effets sur le peuplement ?

Christophe Noyé, géographe, cabinet Cf.géo
La diversification de l'habitat et des fonctions, les parcours résidentiels, le relogement, la problématique du parc privé...

11h30 Plaine Commune : mise en œuvre des nouveaux « outils »

Benjamin Berthon, pilote de la Conférence intercommunale du logement, Plaine Commune

12h30 déjeuner sur place

14h00 Les évolutions législatives en matière de politiques de peuplement. Quelles réponses aux enjeux de mixité ?

Jean-Claude Driant, professeur à l'École d'urbanisme de Paris (université Paris-Est Créteil) : les attendus du volet logement du projet de loi Égalité et citoyenneté.

Mathilde Cordier, cabinet Sémaphores : quelles premières leçons tirer de la mise en œuvre des dispositifs des lois Lamy et Alur dans les agglomérations et chez les bailleurs sociaux ?

Claire Bruhat, directrice de l'habitat, Métropole européenne de Lille : les enseignements de la mise en place de l'une des premières conventions intercommunales d'équilibre territorial et les interrogations pour l'avenir.

15h30 Table ronde conclusive avec les intervenants de la journée

16h30 Fin des travaux